

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2013, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté le projet de règlement intitulé :
 - Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le jeudi 25 avril 2013, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement vise à modifier la carte intitulée « Le patrimoine bâti / Arrondissement de Ville-Marie », incluse à la Partie II : les documents d'arrondissement pour l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour y agrandir un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle existant, en y intégrant le quadrilatère compris entre les rues Mansfield, Belmont, University et Saint-Antoine.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 10 avril 2013

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement